

Eugène Rwamucyo, condamné à vingt-sept ans de prison pour « complicité de génocide » au Rwanda, revient devant la cour d'assises de Paris

Pierre Lepidi

Le Monde, 9 juin 2026

Agé de 67 ans, l'ancien médecin, qui encourt la réclusion criminelle à perpétuité, a entièrement changé sa défense. Son procès en appel doit commencer mardi 9 juin.



Eugène Rwamucyo, alors accusé pour sa participation au génocide des Tutsi en 1994, à la cour d'assises de Paris, le 1er octobre 2024. STEPHANE DE SAKUTIN/AFP

En première instance, la cour d'assises de Paris n'avait émis aucun doute sur la culpa-

bilité de l'accusé. « *Quels que soient l'âge d'Eugène Rwamucyo, sa capacité à s'insérer professionnellement ou ses qualités de père de famille, l'énormité des crimes dont il est personnellement responsable et qu'il dénie, ne peut être sanctionnée que par une peine de vingt-sept années de réclusion criminelle* », écrivait Jean-Marc Lavergne, président de la cour, dans sa feuille de motivation.

Jugé en octobre 2024 pour des faits imprescriptibles de « *génocide* », « *complicité de génocide* » et « *crimes contre l'humanité* » perpétrés au Rwanda au printemps 1994, Eugène Rwamucyo a fait appel. Agé aujourd'hui de 67 ans, l'ancien médecin du travail au centre hospitalier de Maubeuge (Nord) revient devant la cour d'assises de Paris, mardi 9 juin. Il comparaît une nouvelle fois en vertu de la compétence universelle, un principe qui permet à un Etat de juger les auteurs de crimes graves quel que soit le lieu où ils ont été commis.

Pour ce nouveau procès, Eugène Rwamucyo, qui encourt la réclusion criminelle à per-

pétuité, a entièrement changé sa défense. Il sera cette fois soutenu par une équipe de sept nouveaux avocats, contre deux auparavant. *« La vérité historique existe mais elle ne doit pas se substituer à la vérité judiciaire ni la déformer, estime M^e Michèle Siari, l'une de ses conseils. C'est un procès qu'il ne faut pas contrefaire en raison de la compassion naturelle et évidente que nous aurons tous pour les parties civiles. Il faut aussi rappeler qu'Eugène Rwamucyo a toujours clamé son innocence. »*

Le Rwandais est accusé d'avoir soutenu les autorités hutu lors du génocide des Tutsi, qui a fait entre 800 000 et un million de morts entre avril et juillet 1994. On lui reproche d'avoir incité la population à s'en prendre à la minorité tutsi, notamment lors d'un discours à l'université de Butare, au sud du Rwanda, le 14 mai 1994. Ce jour-là, il avait pris la parole en présence de Jean Kambanda, premier ministre du gouvernement intérimaire, condamné en 1998 à la perpétuité par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour avoir mis en application le plan d'extermination contre les Tutsi.

« Eugène Rwamucyo est un idéologue, un extrémiste de premier plan, considère Alain Gauthier, président du Collectif des parties civiles pour le Rwanda, à l'origine de la plainte déposée en 2007 contre M. Rwamucyo. Nous attendons de ce nouveau procès la confirmation de sa condamnation. Je doute qu'il apporte devant le tribunal de nouveaux éléments permettant de le disculper. »

Alors qu'il était médecin enseignant à l'université de Butare, Eugène Rwamucyo est accusé d'avoir participé à l'enfouissement de

cadavres dans des fosses communes, comme l'ont raconté à la barre plusieurs témoins en 2024. Mais quel était précisément son rôle ? *« La cour et le jury ont considéré que, bien qu'Eugène Rwamucyo se soit incontestablement trouvé dans une position d'autorité lorsqu'il s'est rendu sur les sites de massacres, il existe un doute sur le point de savoir s'il a véritablement donné des instructions pour que les survivants soient achevés ou pour qu'ils soient ensevelis vivants dans les fosses avec les cadavres », a estimé le tribunal.*

« Gravité inouïe »

Il apparaît toutefois que M. Rwamucyo *« a participé et directement contribué à la logistique des crimes, en assurant la coordination avec les autorités locales pour intervenir sur les lieux où les enfouissements étaient nécessaires pour l'ensevelissement des victimes au fur et à mesure des massacres »*. Il s'agit de faits *« d'une gravité inouïe, commis sans aucune considération d'humanité »*, souligne Jean-Marc Lavergne.

Né en 1959 dans le nord-ouest du Rwanda, Eugène Rwamucyo a envisagé de devenir prêtre avant de poursuivre des études de médecine à l'université de Leningrad (aujourd'hui Saint-Pétersbourg), en Russie. Diplômé en 1989, il rentre trois ans plus tard au Rwanda où il est engagé à l'université de Butare. Il est alors membre du Cercle des républicains (CDR), un regroupement d'intellectuels extrémistes formé par Ferdinand Nahimana, fondateur de la Radio-télévision libre des Mille Collines (RTLTM),

qui sera condamné en appel en 2007, à trente ans de réclusion par le TPIR.

Comme de nombreux génocidaires, M. Rwamucyo a fui le Rwanda en juin 1994 en passant par le Zaïre (l'actuelle République démocratique du Congo). Il a ensuite rejoint Dakar, puis Abidjan et Lomé.

Arrivé en France en 1999, il fait une demande d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, mais celle-ci est rejetée au motif qu'il « *avait vivement incité et encouragé ses compatriotes à participer à l'application du processus génocidaire* ». Il obtient toutefois un titre de séjour et s'installe dans l'Essonne. Diplômé de physiologie du travail et d'ergonomie à l'université Paris-IV, il intègre le centre antipoison de Paris puis celui de Lille.

Eugène Rwamucyo est interpellé le 26 mai

2010 dans le Val-d'Oise, alors qu'il assistait aux obsèques de Jean-Bosco Barayagwiza, le cofondateur de la RTL, puis incarcéré à la prison de Bois-d'Arcy (Yvelines). En septembre 2010, la cour d'appel de Versailles refuse son extradition vers le Rwanda qui, trois ans plus tôt, avait émis un mandat d'arrêt international contre lui.

« *Eugène Rwamucyo est un homme dangereux qui possède encore de nombreux soutiens en France*, estime Hector Bernardini, avocat de l'association Survie, partie civile. *En première instance, il a fait citer Jean Kambanda qui l'a soutenu devant la cour et a livré un témoignage glaçant... Un procès en appel apporte souvent une réalité différente, mais je doute qu'il change de ligne de défense.* » Le procès doit durer jusqu'au vendredi 10 juillet.